

VIENNE, le 25 mars 2022

COURRIER ARRIVEE

Thierry KOVACS
Maire de Vienne
place de l'Hôtel de ville - BP 126
38209 Vienne cedex
tél. 04 74 78 30 15
fax 04 74 31 78 67
tkovacs@mairie-vienne.fr
www.vienne.fr

01 AVR. 2022

**MAIRIE DE
REVENTIN-VAUGRIS**

Monsieur CUVILLIER Denis
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
ENQUÊTE PUBLIQUE – Projet complément
demi-diffuseur n° 11 de Vienne Sud

Mairie de Reventin Vaugris
85, rue de la Mairie

Réf. : CAB/TK/JS/CB/2022-03-501

38121 REVENTIN VAUGRIS

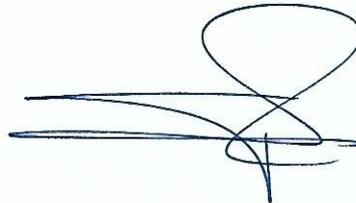
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération adoptée par le Conseil Municipal de Vienne, réuni en séance exceptionnelle le 21 mars dernier, concernant le projet de complément au demi-diffuseur n° 11 de Vienne Sud.

Comme vous pourrez le constater, la Ville de Vienne a donné un avis très favorable ce projet attendu de très longue date par les Viennoises et les Viennois, tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de Vienne



Thierry KOVACS
Conseiller Régional
Président de Vienne Condrieu Agglomération

PJ : délibération du Conseil Municipal de Vienne du 21 mars 2022.

**Extrait du registre des
délibérations**

**Séance publique du Conseil Municipal
Extraordinaire du Lundi 21 Mars 2022**

Date de la convocation : 11/03/2022

Heure de la réunion du Conseil municipal : 19h00

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Etaient présents : MM. Thierry KOVACS, Michèle CEDRIN, Levon SAKOUNTS, Maryline SILVESTRE, Annie DUTRON, Patrick CURTAUD, Hilda DERMIDJIAN, Frédérick DUBOUCHET, Alexandra DERUAZ, Manuel BELMONTE, Sophie PORNET, Jean-Yves CURTAUD, Brigitte PHAM-CUC, Jacques BOYER, Anny GELAS, Jean-Claude LUCIANO, Seyit YILMAZ, Christelle SORET, Gérard ODIN, Malika LAROUÏ, Gérard LOUCHARD, Pascal CHAUMARTIN, Anna BELLOT, Théo GROLEAS, Erwann BINET, Dominique ROUX, Jean-François MERLE, Agnès REBOUX, Catherine PAYRASTRE, Damien PROST-ROMAND, Adrien RUBAGOTTI.

Absents Excusés : M. Daniel PARAIRE a donné pouvoir à M. Thierry KOVACS, Mme Valérie BONZI a donné pouvoir à Mme Michèle CEDRIN, Mme Tiphaine VONSENSEY a donné pouvoir à M. Levon SAKOUNTS, Mme Florence DAVID a donné pouvoir à M. Damien PROST-ROMAND.

Président de séance : M. Thierry KOVACS

Secrétaire de séance : M. Gérard ODIN

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry KOVACS, Maire

01 - OBJET : Enquête publique sur le complément de demi-diffuseur de Vienne sud sur l'A7 : Avis de la Ville de Vienne

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan d'action du Plan de Déplacement Urbain de ViennAgglo 2012-2017,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône,

Vu la décision du Comité de pilotage du 14 octobre 2016,

Vu la délibération de la Ville de Vienne du 29 avril 2002 portant motion en faveur d'un échangeur A7 au sud de Vienne,

Vu la délibération n°19-71 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n°11 de Vienne sud sur la commune de Reventin-Vaugris, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale,

Vu le dossier d'enquête publique,

COURRIER ARRIVEE

01 AVR. 2022

**Mairie de
REVENTIN-VAUGRIS**

DELIBERATION

N° CM220321-01

Extrait du registre des délibérations

Séance publique du Conseil Municipal Extraordinaire du Lundi 21 Mars 2022

Considérant que la création d'un demi-échangeur au sud de Vienne permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord de l'ex pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années ;
- de soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés), sur le pont barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay, secteurs embouteillés et accidentogènes ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur d'Ampuis/Verenay.

Considérant que le projet soumis à l'enquête publique est celui :

- qui a été le plus plébiscité par les contributeurs lors de la concertation en 2016 ;
- qui présente la meilleure notation selon l'analyse multicritères présentée lors de cette même concertation ;
- dont le coût est le plus faible pour la collectivité ;
- dont l'impact sur l'environnement et le foncier, en particulier agricole, est le plus faible ;
- qui a obtenu des avis positifs :
 - de l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités locales qui participent au financement du projet ainsi que des chambres consulaires lors de la concertation interservices de l'été 2020 ;
 - de l'autorité environnementale en avril 2021, saluant la clarté du dossier, confirmant les conclusions de la concertation et le choix de la variante centre et n'émettant pas de réserve sur le projet ;
 - du comité national de protection de la nature, de novembre 2021, rappelant que « les arguments présentés dans le dossier justifient que le projet (tel que présenté) répond notamment au critère d'intérêt public majeur car il s'agit de limiter les impacts écologiques, pollutions de l'air, de l'eau et inciter au covoiturage. »

Considérant que la variante d'implantation retenue pour ce demi-diffuseur permettra localement :

- d'améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en créant un parking de co-voiturage d'environ 100 places et un itinéraire modes doux dédié reliant les bourgs de Reventin et de Vaugris ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur la RD 131 par la création notamment de deux carrefours giratoires permettant de réduire la vitesse à moins de 50 km/h contre 70 actuellement ;
- d'améliorer l'environnement sonore des riverains puisque grâce au mur acoustique prévu dans le projet, le bruit perçu demain avec l'échangeur sera plus faible que celui perçu aujourd'hui sans l'aménagement.

COURRIER ARRIVEE

21 MAR 2022

Mairie de
REVENTIN-VAUGRIS

DELIBERATION

N° CM220321-01

Séance publique du Conseil Municipal
Extraordinaire du Lundi 21 Mars 2022

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal réaffirme la nécessité de réaliser rapidement le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal donne un **avis favorable** au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Adoptée à la majorité des voix après délibération

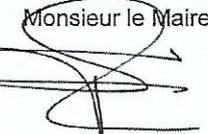
28 pour (Groupe Majorité, M. Damien PROST ROMAND)

1 abstention (M. Adrien RUBAGOTTI)

6 non-participations au vote (Vienne Citoyenne - Mme Florence DAVID)

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire



Thierry KOVACS



INSTITUTIONNEL - N° d'acte : CM220321-01

Acte exécutoire après télétransmission

en Préfecture le 24 MARS 2022

Et affichage le 24 MARS 2022